

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES MASKOUTAINS
MUNICIPALITÉ DE SAINT-VALÉRIEN-DE-MILTON**

Assemblée publique de consultation tenue le lundi 4 octobre 2010 à 19H30 à l'hôtel de ville sis au 960 Chemin Milton à Saint-Valérien-de-Milton sous la présidence de
Madame Raymonde Plamondon
Maire
Et à laquelle sont présents

Monsieur Luc Tétreault	Madame Martine Lavoie
Monsieur Mario Laplante	Monsieur Serge Ménard
Madame Noëlle Jodoin	Monsieur Martin Carrier

Aucun citoyen n'est présent.

L'assemblée est levée à 19H40.

Raymonde Plamondon
Maire

Robert Leclerc
Directeur général et secrétaire-trésorier

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES MASKOUTAINS
MUNICIPALITÉ DE SAINT-VALÉRIEN-DE-MILTON**

Procès-verbal de la séance ordinaire et mensuelle du Conseil de la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton tenue le lundi 04 octobre 2010 à 20H00 à l'hôtel de ville sis au 960 Chemin Milton à Saint-Valérien-de-Milton et à laquelle sont présents :

Madame Raymonde Plamondon
Maire

Monsieur Luc Tétreault	Madame Martine Lavoie
Monsieur Mario Laplante	Monsieur Serge Ménard
Madame Noëlle Jodoin	Monsieur Martin Carrier

Tous membres du Conseil formant quorum sous la présidence de madame le Maire.

Monsieur Robert Leclerc, directeur général et secrétaire-trésorier, est aussi présent.

Madame le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes et les invite à prendre un moment de réflexion.

ORDRE DU JOUR

.....

- 1- **Adoption de l'ordre du jour**
- 2- **Adoption des procès-verbaux**
 - 2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 septembre 2010.
- 3- **Administration financière**
 - 3.1 Comptes à payer.
 - 3.2 Dépôt des indicateurs de gestion 2009.

4- Administration générale

- 4.1 Sécurisation du plafond de la voûte du bureau municipal (suivi).
- 4.2 Mandat de modification de la numérotation des comptes du grand livre.
- 4.3 Module rôle en ligne.
- 4.4 Achat de décorations de Noël.
- 4.5 Services professionnels pour l'année 2011.
- 4.6 Offre de services professionnels : politique de gestion contractuelle.
- 4.7 Formations par l'Association des Directeurs généraux du Québec.
- 4.8 Projet de construction d'une annexe au chalet des loisirs (montant réservé).

5- Sécurité publique et sécurité civile

- 5.1 Dépôt du rapport du Comité du Service de Sécurité Incendie et Premiers Répondants
- 5.2 Démission de monsieur Réjean Lalumière à titre de pompier volontaire.
- 5.3 Signature du protocole d'entente avec la Croix-Rouge canadienne et paiement de la quote-part 2010.
- 5.4 Achat d'un matelas coquille pédiatrique.
- 5.5 Entente entre les municipalités de Saint-Valérien-de-Milton, de Roxton Pond et de Sainte-Cécile-de-Milton.

6- Transport routier

- 6.1 Dépôt du rapport du responsable des travaux publics.
- 6.2 Rechargement rang Petit 11.
- 6.3 Information du ministère des Transports concernant le pont du rang 10.
- 6.4 Prix de l'abrasif.
- 6.5 Creusage de fossé rang Petit 11.
- 6.6 Creusage de fossé rang 20.
- 6.7 Réception des soumissions pour les luminaires de rues.
- 6.8 Soumissions pour l'ouverture des cours des édifices publics.
- 6.9 Soumissions sel à déglacer.
- 6.10 Offre de service de Signel Services inc. pour la numérotation civique.

7- Hygiène du milieu

- 7.1 Puits de la caserne.
- 7.2 Demande de Laforest Nova Aqua concernant l'implantation de prises d'alimentation électrique 240 volts au centre communautaire.
- 7.3 Offre de service # 1631 de Laforest Nova Aqua pour la coordination et la surveillance des travaux pour la mise en place des systèmes de traitement d'eau potable.
- 7.4 Adoption du budget de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains.
- 7.5 Problème d'érosion au bassin de rétention.

8- Urbanisme et gestion du territoire, comité consultatif d'urbanisme (CCU)

- 8.1 Rapport des permis émis et de l'inspecteur en bâtiment.
- 8.2 Adoption du second projet de règlement # 2010-29 modifiant le règlement d'urbanisme # 2006-22 visant à revoir certaines exigences quant aux installations septiques, aux distances entre bâtiment sur un même terrain, à la hauteur des haies et au type de clôture exigé .
- 8.3 Formation en urbanisme pour le Comité Consultatif d'Urbanisme.
- 8.4 Demande de monsieur Sylvain Roy à la CPTAQ pour le lot 3 556 559.

9- Loisir, centre récréatif, parc, terrain de jeux et patinoire, centre communautaire et bibliothèque

- 9.1 Dépôt du rapport du Comité des loisirs du mois de septembre 2010.
- 9.2 Publicité (bandes de patinoire).
- 9.3 Insonorisation du chalet (report de la date de dépôt de soumission).

10- Règlement(s) – Adoption avec ou sans dispense de lecture

10.1 Règlement # 2010-30 décrétant l'ordre des points de l'ordre du jour et abrogeant le règlement # 2009-06.

11- Avis de motion

11.1 Avis de motion afin d'adopter ultérieurement un règlement # 2010-31 concernant l'enlèvement des résidus domestiques dans les limites de la municipalité. Remise du projet de règlement.

11.2 Avis de motion afin d'adopter ultérieurement un règlement # 2010-32 concernant la collecte sélective des matières recyclables dans les limites de la municipalité. Remise du projet de règlement.

11.3 Avis de motion afin d'adopter ultérieurement un règlement # 2010-33 concernant l'enlèvement des matières organiques dans les limites de la municipalité.

12- Affaire(s) nouvelle(s)

12.1 Creusage d'un fossé dans le rang 10.

13- Période de question(s)

14- Levée (ou ajournement) de la séance

1 Adoption de l'ordre du jour

Résolution 303-10-2010

Il est proposé par madame Noëlle Jodoin, appuyé par monsieur Serge Ménard et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour et de retirer les articles 4.6, 6.7, 6.10, 7.4 et de rajouter les items suivants à Affaires nouvelles :

12.2 Protocole d'entente avec Olymel.

12.3 Protocole d'Entente avec Réseau Internet Maskoutain.

12.4 Rencontre avec le ministère des Transports et le Député de Johnson.

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 2 août 2010

Résolution 304-10-2010

Il est proposé par monsieur Serge Ménard, appuyé par monsieur Martin Carrier et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver les délibérations de la séance ordinaire du 13 septembre 2010 telles que rédigées.

ADMINISTRATION FINANCIÈRE

3.1 Comptes à payer

Résolution 305-10-2010

Il est proposé par madame Noëlle Jodoin, appuyé par monsieur Luc Tétréault et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver les salaires payés au montant de 27,802.40\$, les comptes payés au montant de 14,178.10\$ et autorise les paiements des comptes à payer présentés ce 13 septembre 2010 au montant de 141,323.80\$, le tout avec dispense de lecture de la liste, une copie ayant été distribuée à chacun de ses membres avant la tenue des présentes et tous déclarent en avoir pris connaissance.

3.2 Dépôt des indicateurs de gestion 2009

Conformément à l'Arrêté de la ministre en date du 3 décembre 2007 et de l'article 17.6.1 de la Loi sur le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, les indicateurs de gestion ont été transmis au MAMROT le 21 septembre 2010 et déposé ce jour en cette session ordinaire.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

4.1 Sécurisation du plafond de la voûte du bureau municipal

Considérant que le Conseil municipal, de par sa résolution 299-09-2010, a demandé à monsieur Benoît Cordeau, briqueteur, de rendre le plafond de la voûte à l'épreuve du feu;

Considérant que monsieur Benoît Cordeau est venu sur les lieux afin de constater;

Considérant que monsieur Benoît Cordeau souhaite qu'un avis provenant d'un ingénieur ou d'un architecte soit transmis puisqu'il s'agit d'un édifice public;

Résolution 306-10-2010

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité des conseillers de reporter la décision à une date ultérieure.

4.2 Mandat de modification de la numérotation des comptes du grand livre

Considérant que depuis 2007 le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire a modifié la charte des comptes de grand livre;

Considérant que le vérificateur recommande ce changement;

Considérant que ce changement doit être fait dans notre système informatique;

Résolution 307-10-2010

Par conséquent, il est proposé par monsieur Martin Carrier, appuyé par madame Martine Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton mandate la Corporation Informatique Bellechasse pour effectuer les modifications de la numérotation des comptes de grand livre au montant de 479.92\$, taxes incluses.

4.3 Module rôle en ligne

Considérant que la Corporation Informatique Bellechasse soumet une offre de service pour installer et configurer un programme pour le rôle d'évaluation en ligne;

Considérant que les personnes pourront consulter par internet et qu'il sera diffusé seulement les données publiques seulement mais n'inclut pas les informations sur les soldes de taxes;

Considérant que cette offre pour 2010 représente un montant de 1,190.15\$ et que pour la suite des frais mensuels pour l'hébergement et les mises à jour du rôle d'évaluation seront prévus;

Considérant que ce service ne donnera pas toutes les informations;

Résolution 308-10-2010

Il est proposé par monsieur Martin Carrier, appuyé par madame Martine Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers de refuser l'offre de la Corporation Informatique Bellechasse pour le module rôle en ligne.

4.4 Achat de décorations de Noël

Considérant que les élus prennent connaissance de la demande de monsieur Hugo Bienvenue pour l'acquisition de décorations de Noël pour la salle communautaire, le chalet des loisirs, l'hôtel de ville et la caserne des incendies;

Considérant que cela représente une dépense de 1,500.89\$, taxes incluses;

Considérant que durant les années 2009 et 2010 il fut budgété un montant de 1300\$ et qu'une dépense de 144.79\$ a été affectée au budget donnant un solde budgétaire non dépensé de l'ordre de 1,155.21\$;

Résolution 309-10-2010

Il est proposé par madame Noëlle Jodoin, appuyé par monsieur Serge Ménard et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser l'achat de décoration de Noël pour le solde budgétaire existant soit la somme de 1,155.21\$.

4.5 Offre de services professionnels 2011 de la firme d'avocats Martel, Brassard, Doyon

Résolution 310-10-2010

Il est proposé par madame Martine Lavoie, appuyé par monsieur Serge Ménard et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le directeur général à recourir aux services du cabinet Martel, Brassard, Doyon s.e.n.c. au besoin pour la période du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2011 selon les termes de l'offre de service du 22 septembre 2010.

4.6 Offre de services de Martel, Brassard, Doyon pour la politique de gestion contractuelle

Considérant qu'il y a eu offre de services présentée par Martel, Brassard, Doyon au montant de 1,200\$, taxes en sus, pour fournir une politique de gestion contractuelle ainsi que des honoraires supplémentaires de 250\$, taxes en sus, afin d'apporter des ajustements;

Considérant qu'il y a eu une autre offre de services présentée par Monty, Coulombe au montant de 475\$, taxes en sus;

Considérant qu'il y a eu des intérêts soulevés par certaines municipalités pour se regrouper et ainsi séparer la dépense d'honoraires professionnels;

Résolution 311-10-2010

Il est proposé et résolu à l'unanimité des conseillers de retirer cet item afin de prendre de meilleures informations auprès des municipalités intéressées à se regrouper.

4.7 Formations par L'Association des Directeurs Généraux du Québec

Considérant que des formations sont données par l'Association des Directeurs Généraux du Québec dans le cadre de la politique de gestion contractuelle et concernant la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale;

Considérant que ces nouvelles lois obligent les municipalités locales a adopté des politiques à cet effet;

Résolution 312-10-2010

Il est proposé par monsieur Luc Tétréault, appuyé par madame Noëlle Jodoin et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le directeur général à assister aux formations offertes les 12 octobre à Beloeil et le 3 novembre à Drummondville concernant la politique de gestion contractuelle et la politique sur la l'éthique et la déontologie, de défrayer les frais d'inscription, de repas et de transport s'il y a lieu.

4.8 Projet de construction d'une annexe au chalet des loisirs (montant réservé)

Considérant qu'un projet de construction d'une annexe au chalet des loisirs est prévue pour l'an 2011;

Considérant qu'une somme d'argent a été budgétée en 2010 à cet effet;

Résolution 313-10-2010

Il est proposé par madame Martine Lavoie, appuyé par monsieur Martin Carrier et résolu à l'unanimité des conseillers d'affecter à un fonds réservé le montant budgété pour le projet d'annexe soit le montant de 15,000\$.

SÉCURITÉ PUBLIQUE ET SÉCURITÉ CIVILE

5.1 Procès-verbal du Comité de Sécurité Incendie

Le procès-verbal du Comité de Sécurité Incendie tenue le septembre 2010 est déposé.

Retraite de monsieur Michel Deslandes

À la suite de la lecture du procès-verbal du comité des Services de sécurité incendie et premiers répondant, les membres du Conseil désirent remercier d'une façon toute particulière monsieur Michel Deslandes qui prend sa retraite après 38 années de bons et loyaux services à titre de sapeur pompier pour la communauté de Saint-Valérien-de-Milton.

5.2 Démission de monsieur Réjean Lalumière à titre de pompier volontaire

Considérant que les membres du Conseil ont pris connaissance de la lettre de démission de monsieur Réjean Lalumière à titre de pompier volontaire de la municipalité;

Résolution 314-10-2010

Il est proposé par monsieur Mario Laplante, appuyé par monsieur Serge Ménard et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la démission de monsieur Réjean Lalumière et de le remercier pour les services donnés à la communauté et pour son sens du devoir.

5.3 Signature du protocole d'entente avec la Croix-Rouge canadienne et paiement de la quote-part 2010

Considérant que la municipalité a désiré adhérer aux services que la Croix Rouge canadienne offre aux sinistrés;

Considérant qu'il faut ratifier l'entente à intervenir entre la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton et la Croix Rouge canadienne;

Considérant que la Municipalité doit apporter son aide financière représentant 0.13\$ per capita pour l'année 2010;

Résolution 315-10-2010

Il est proposé par madame Martine Lavoie, appuyé par monsieur Mario Laplante et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser madame Raymonde Plamondon, Maire et monsieur Robert Leclerc, Directeur général et secrétaire-trésorier à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton le protocole d'entente à intervenir avec la Croix Rouge canadienne concernant les services aux sinistrés et d'autoriser le paiement de la quote-part de 0.13\$ per capita pour l'année 2010.

5.4 Achat d'un matelas coquille pédiatrique

Considérant que le Service de Premiers Répondants ne possède pas de matelas coquille pédiatrique;

Considérant que l'achat de cet équipement est prévu au budget 2010;

Résolution 316-10-2010

Il est proposé par monsieur Mario Laplante, appuyé par monsieur Serge Ménard et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser l'acquisition d'un matelas coquille pédiatrique au montant de 799\$, taxes en sus et d'affecter cette dépense au numéro de grand livre 02-230-692-00.

5.5 Entente entre les municipalités de Saint-Valérien-de-Milton, de Roxton Pond et de Sainte-Cécile-de-Milton

Le directeur général informe les membres du Conseil que l'entente relative à l'entraide en matière d'incendie a été signée entre les parties soient les Municipalités de Saint-Valérien-de-Milton, de Roxton Pond et de Sainte-Cécile-de-Milton et que les documents ont été expédiés à la Commission Municipale du Québec.

TRANSPORT ROUTIER

6.1 Rapport du responsable des travaux publics

Le rapport est déposé. À la suite de la lecture du règlement, il est suggéré de publier dans le journal municipal l'article 7 du règlement 561-01 qui traite de l'entretien de l'entrée et du tuyau.

6.2 Rechargement du Petit 11

Considérant que des travaux de creusage de fossés ont été effectués dans la courbe du Petit 11;

Considérant que la courbe est inclinée vers le fossé et qu'il y va de la sécurité automobile;

Considérant qu'il faut améliorer l'assiette du chemin dans cette courbe ;

Résolution 317-10-2010

Il est proposé par monsieur Martin Carrier, appuyé par monsieur Serge Ménard et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le responsable des travaux publics de rajouter 2 voyages de pierre pour environ 480\$.

6.3 Information du ministère des Transports concernant le pont du rang 10

Information est donnée à l'effet que le ministère des Transports a abaissé le tonnage à 5 tonnes pour tout véhicule circulant sur le pont du rang 10. Il est demandé à ce que le communiqué de presse du ministère des Transports soit publié dans le journal municipal et de demander au responsable des travaux publics s'il y a de la signalisation adéquate pour informer les utilisateurs du réseau routier de la limite de poids.

6.4 Achat d'abrasif

Considérant que le responsable des travaux publics a demandé des prix pour l'abrasif et que les résultats sont :

Construction D.J.L. inc. : 10.50\$ la tonne, taxes en sus ;

Carrière Saint-Dominique inc. : 9.45\$ la tonne, taxes en sus, si transporté avant le mois de janvier ;

Considérant que Excavation F. Paquette est prêt à recevoir l'abrasif avant le premier janvier 2011 ;

Résolution 318-10-2010

Il est proposé par madame Noëlle Jodoin appuyé par madame Martine Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter l'offre de Carrière St-Dominique inc. pour l'achat de 1500 tonnes d'abrasif au taux de 9.45\$ la tonne, taxes en sus.

6.5 Creusage de fossé rang Petit 11

Considérant qu'il faut sauvegarder un bon drainage pour la conservation du chemin ;

Résolution 319-10-2010

Il est proposé par monsieur Martin Carrier, appuyé par monsieur Serge Ménard et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le directeur des travaux publics à creuser le fossé face au 243 Petit 11 et de nettoyer une section vers la limite de la municipalité de Saint-Liboire, le tout pour une dépense estimée à 1,330\$, taxes en sus.

6.6 Creusage de fossé rang 20

Considérant que la municipalité est en processus d'élargissement du rang 20 ;

Résolution 320-10-2010

Il est proposé par monsieur Martin Carrier, appuyé par monsieur Serge Ménard et résolu à l'unanimité des conseillers de réserver un montant de 20,000\$ pour effectuer le creusage de fossé dans le rang 20 et de procéder aux travaux dès cet automne. De plus, il est demandé aux employés de voirie de bien vouloir installer de la signalisation dans le chemin lorsqu'il y a du bûchage.

6.7 Achat de luminaires de rue

Cet item est retiré de l'ordre du jour.

6.8 Soumission pour l'ouverture des cours des édifices publics

Résolution 321-10-2010

Il est proposé par monsieur Mario Laplante, appuyé par monsieur Martin Carrier et résolu à l'unanimité des conseillers de demander des soumissions pour l'ouverture des cours des édifices publics auprès de Excavation F. Paquette ltée, Excavation Réal Couture inc. et Excavation Michel Champigny enr. pour la saison 2010-2011 avec possibilité de renouvellement pour la saison 2011-2012 et de mandater le directeur général à expédier les devis de soumissions.

6.9 Soumission pour l'achat de sel à déglacer

Résolution 322-10-2010

Il est proposé par monsieur Martin Carrier, appuyé par monsieur Luc Tétreault et résolu à l'unanimité des conseillers de demander des soumissions pour l'achat de 350 tonnes de sel à déglacer (chlorure de sodium NaCl) en vrac auprès de Sel Warwick (Québec) inc., Mines Seleine, SIFTO Canada ltée et Sel Cargill et de mandater le directeur général à expédier les devis de soumissions.

6.10 Offre de services de Signel Services inc. pour la numérotation civique

Cet item est retiré.

HYGIÈNE DU MILIEU

7.1 Puits de la caserne

Considérant la résolution 301-09-2010 demandant des prix pour la vérification du puits de la caserne auprès de pompage Bonneau et Puisatier Saint-Alphonse (1987) ;

Considérant que Pompage Bonneau a informé le directeur général qu'il n'est pas en mesure de répondre à notre demande ;

Considérant que Puisatier Saint-Alphonse (1987) demande 150\$ pour effectuer le test et que s'il y a réparation, il indique un montant d'environ 600\$;

Résolution 323-10-2010

Il est proposé par madame Noëlle Jodoin, appuyé par monsieur Serge Ménard et résolu à l'unanimité des conseillers de mandater Puisatier Saint-Alphonse (1987) inc. pour effectuer le test concernant l'étanchéité du puits et de réparer le puits si le résultat du test s'avère nécessaire selon les montants indiqués. De mandater le responsable des travaux publics à demander un entrepreneur en excavation lorsque le puits sera localisé et de faire asphalté une fois les travaux terminés. D'informer le service des incendies du début des travaux.

7.2 Demande de Laforest Nova Aqua concernant l'implantation de prises d'alimentation électrique 240 volts au centre communautaire

Considérant que Laforest Nova Aqua nous informe que Plomberie Goyer inc. suggère d'alimenter les systèmes de filtration membranaire (Aqua-42) avec du 240 volts plutôt que par du 120 volts;

Considérant que ce changement aura pour effet de diminuer la consommation d'électricité;

Considérant que ce travail doit être effectué par un électricien;

Résolution 324-10-2010

Il est proposé par madame Martine Lavoie, appuyé par monsieur Serge Ménard et résolu à l'unanimité des conseillers de demander l'intervention de Gérard Dion & Fils inc. pour remplacer les prises de courant 120V par du 240V au centre communautaire et au chalet des loisirs pour l'implantation des traitements d'eau potable.

7.3 Offre de services # 1631 de Laforest Nova Aqua pour la coordination et la surveillance des travaux pour la mise en place des systèmes de traitement d'eau potable

Considérant l'offre de service # 1631 de Laforest Nova Aqua pour la coordination et la surveillance des travaux pour la mise en place des systèmes de traitement d'eau potable;

Résolution 325-10-2010

Il est proposé par monsieur Martin Carrier, appuyé par monsieur Serge Ménard et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter l'offre de services # 1631 soumise par Laforest Nova Aqua au montant de 5,350.49\$, taxes incluses.

7.4 Adoption du budget 2011 de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains

Cet item est retiré.

7.5 Problème d'érosion au bassin de rétention

Considérant que le ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs a exigé l'implantation d'un bassin de rétention suite aux travaux de la phase 3 du secteur Leclerc ;

Considérant que des problèmes majeurs d'érosion des talus sont existants et doivent être corrigés dans les plus brefs délais ;

Considérant les discussions lors de la réunion de chantier tenue le 27 septembre 2010 relativement aux diverses solutions à y apporter ;

Considérant que la stabilisation doit être effectuée afin de soutenir les talus en permanence ;

Considérant qu'il reste un solde budgétaire de l'ordre de 19,257\$ concernant les ouvrages de la phase 3 ;

Résolution 326-10-2010

Il est proposé par monsieur Martin Carrier, appuyé par madame Martine Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers d'opter pour l'option # 1 qui consiste à empierrer 2400 mètres carrés de pierre concassée 100mm à 200mm avec du géotextile novatex au montant de 43,800\$, taxes en sus et d'affecter le solde budgétaire de l'ordre de 19,257\$ et que le solde du montant 27,992.25\$ soit défrayé à même le surplus accumulé.

Que les propriétaires riverains soient informés que des travaux de stabilisation de talus seront effectués.

URBANISME ET GESTION DU TERRITOIRE, COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)

8.1 Rapports des permis émis de septembre 2010

Les rapports sont déposés.

8.2 Second projet de règlement 2010-29 modifiant le règlement d'urbanisme 2006-22 visant à revoir certaines exigences quant aux installations septiques, aux distances entre bâtiment sur un même terrain, à la hauteur des haies et au type de clôture exigé

Résolution 327-10-2010

Il est proposé par monsieur Martin Carrier, appuyé par monsieur Mario Laplante et résolu à l'unanimité des conseillers de reporter l'adoption du second projet de règlement 2010-29 modifiant le règlement d'urbanisme 2006-22 au mois de novembre 2010.

8.3 Formation en urbanisme pour le Comité Consultatif d'Urbanisme

Considérant qu'une formation en urbanisme est organisée par l'Association québécoise d'urbanisme et qu'elle se tiendra le 23 octobre 2010 à Acton Vale et qu'elle a pour titre < Le coffre à outils du CCU>;

Résolution 328-10-2010

Il est proposé par monsieur Serge Ménard, appuyé par monsieur Luc Tétreault et résolu à l'unanimité des conseillers d'inscrire un membre du CCU et de défrayer les frais d'inscription, de repas et de transport.

8.4 Demande de monsieur Sylvain Roy à la CPTAQ pour le lot 3 556 559.

Considérant que monsieur Sylvain Roy est propriétaire du lot 3 556 559 depuis 2008;

Considérant que la superficie visée par la demande est de 1426.4 mètres carrés;

Considérant que l'usage présent est à des fins autres qu'agricole;

Considérant que ce terrain est l'assiette d'une construction utilisée à des fins résidentielles apparaissant au rôle d'évaluation depuis 1978;

Considérant que ce terrain a fait l'objet d'une identification cadastrale en 1998 et visant le terrain de l'assiette de ladite construction;

Considérant que cette opération cadastrale découle de l'application de l'article 256.2 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (privilege au lotissement d'un terrain étant l'assiette d'une construction – 30 novembre 1982);

Considérant que le demandeur désire régulariser la situation de l'usage non agricole eu égard à la Commission de protection du territoire agricole;

Considérant que l'implantation de l'immeuble résidentiel est conforme au règlement d'urbanisme (# 2006-22) de la municipalité de Saint-Valérien-de-Milton;

Résolution 329-10-2010

Il est proposé par monsieur Mario Laplante, appuyé par madame Noëlle Jodoin et résolu à l'unanimité des conseillers que le Conseil de la Municipalité de St-Valérien-de-Milton appuie la demande d'autorisation à des fins non agricoles présentée par Monsieur Sylvain Roy à l'égard du lot 3 556 559 au motif qu'aucun impact en découlera sur les activités agricoles puisque les terrains voisins sont d'une superficie semblable et utilisés à des fins résidentielles et de la conformité de l'usage à la réglementation d'urbanisme applicable.

LOISIRS, CENTRE RÉCRÉATIF, PARC, TERRAIN DE JEUX ET PATINOIRE, CENTRE COMMUNAUTAIRE ET BIBLIOTHÈQUE

9.1 Dépôt du rapport du comité des loisirs du mois de septembre 2010

Le rapport est déposé.

9.2 Publicité (bandes de patinoire)

Considérant que les élus prennent connaissance de l'estimé # 163 soumise par les Entretiens Sercost inc. concernant le projet de publicité sur les bandes de patinoire;

Considérant diverses discussions à ce sujet ;

Résolution 330-10-2010

Il est proposé par monsieur Mario Laplante, appuyé par monsieur Martin Carrier et résolu à l'unanimité des conseillers de reporter ce projet à une date indéterminée.

9.3 Insonorisation du chalet (report de la date des soumissions)

Considérant la résolution 294-09-2010 demandant des prix pour l'insonorisation du chalet des loisirs;

Considérant des demandes d'informations plus exactes de la part des soumissionnaires demandés;

Considérant la date de dépôt de soumission trop rapprochée;

Considérant que les électriciens approchés préfèrent savoir quelle sera l'option du Conseil dans le choix d'insonorisation;

Résolution 331-10-2010

Il est proposé par monsieur Mario Laplante, appuyé par madame Noëlle Jodoin et résolu à l'unanimité des conseillers de reporter l'ouverture des soumissions au 14 octobre 2010.

RÈGLEMENT(S) – ADOPTION AVEC OU SANS DISPENSE DE LECTURE

10.1

PROVINCE DE QUÉBEC

MRC DES MASKOUTAINS

MUNICIPALITÉ DE SAINT-VALÉRIEN-DE-MILTON

RÈGLEMENT NUMÉRO 2010-30 décrétant l'ordre des points de l'ordre du jour et abrogeant le règlement # 2009-06

Considérant qu'il est opportun de modifier l'ordre des points de l'ordre du jour;

Considérant qu'un avis de motion a été préalablement donné lors de la session ordinaire du 13 septembre 2010;

Considérant que les élus renoncent à la lecture du règlement conformément à l'article 445 du Code municipal;

Résolution 332-10-2010

Il est proposé par madame Martine Lavoie, appuyé par monsieur Serge Ménard et résolu à l'unanimité des conseillers d'ordonner et de décréter ce qui suit à savoir :

ARTICLE 1

ORDRE DU JOUR

Le directeur général et secrétaire-trésorier ou son adjoint prépare pour l'usage des Membres du Conseil, un projet d'ordre du jour dont l'ordre de figuration des points est établi au présent règlement et ce, pour toute séance ordinaire du Conseil. Le directeur général et secrétaire-trésorier ou son adjoint ajoute les sous points correspondants aux points du projet de l'ordre du jour.

Sans restreindre la portée de ce qui précède, l'ordre des points de l'ordre du jour est établi comme suit :

- 1.0 Adoption de l'ordre du jour.**
- 2.0 Adoption du ou des procès-verbaux avec ou sans dispense de lecture.**
- 3.0 Administration financière.**
- 4.0 Administration générale.**
- 5.0 Sécurité publique et Sécurité civile.**
- 6.0 Transport routier – Voirie.**
- 7.0 Hygiène du milieu et environnement.**
- 8.0 Urbanisme et gestion du territoire, Comité consultatif d'urbanisme (CCU).**
- 9.0 Loisir, Centre récréatif, parcs, terrain de jeux, patinoire, centre communautaire et bibliothèque.**
- 10.0 Avis de motion.**
- 11.0 Adoption des règlements.**
- 12.0 Affaire(s) nouvelle(s)**
- 13.0 Période de question(s)**
- 14.0 Levée (ou ajournement) de la séance.**

L'ordre du jour est complété et modifié, au besoin, avant son adoption selon la demande du maire, d'un membre du Conseil municipal ou du directeur général et secrétaire-trésorier ou son adjoint.

Les points de l'ordre du jour sont appelés suivant l'ordre dans lequel ils figurent.

L'ordre du jour peut, après son adoption, être modifié en tout moment de cette séance mais alors, avec l'assentiment de la majorité des Membres du Conseil présents à celle-ci ou tout en laissant ouvert le point 12.0 Affaire(s) nouvelle(s), lors de son adoption.

ARTICLE 2

ABROGATION

Le règlement # 2010-30 abroge le règlement # 2009-06 et tout autre règlement non compatible avec le présent règlement.

ARTICLE 3

ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Adopté à Saint-Valérien-de-Milton ce 04 octobre 2010.

Raymonde Plamondon

Maire

Avis de motion : 13 septembre 2010

Adoption : 04 octobre 2010

Publication : 07 octobre 2010

Entrée en vigueur : 07 octobre 2010

Robert Leclerc

Directeur général et secrétaire-trésorier

11.1 Avis de motion afin d'adopter ultérieurement un règlement # 2010-31 concernant l'enlèvement des résidus domestiques dans les limites de la municipalité. Remise du projet de règlement.

Monsieur Martin Carrier donne avis de motion afin d'adopter ultérieurement un règlement # 2010-31 concernant l'enlèvement des résidus domestiques dans les limites de la municipalité. Le projet de règlement est remis aux élus.

11.2 Avis de motion afin d'adopter ultérieurement un règlement # 2010-32 concernant la collecte sélective des matières recyclables dans les limites de la municipalité. Remise du projet de règlement.

Madame Noëlle Jodoin donne avis de motion afin d'adopter ultérieurement un règlement # 2010-32 concernant la collecte sélective des matières recyclables dans les limites de la municipalité. Le projet de règlement est remis aux élus.

11.3 Avis de motion afin d'adopter ultérieurement un règlement # 2010-33 concernant l'enlèvement des matières organiques dans les limites de la municipalité.

Monsieur Serge Ménard donne avis de motion afin d'adopter ultérieurement un règlement # 2010-33 concernant l'enlèvement des matières organiques dans les limites de la municipalité. Le projet de règlement est remis aux élus.

AFFAIRES NOUVELLES

12.1 Nettoyage d'un fossé dans le rang 10

Considérant que le ministère des Transports a effectué le creusage d'un fossé sur une partie du rang 10 et a changé un ponceau sur la route 211 ;

Considérant que l'eau s'accumule dans le fossé du rang 10 ;

Résolution 333-10-2010

Il est proposé par monsieur Martin Carrier, appuyé par monsieur Luc Tétreault d'autoriser le responsable des travaux publics de nettoyer sur une longueur de 150 pieds à partir de l'endroit où ils ont terminé jusqu'au tuyau transversal et d'accorder un budget d'environ 380\$.

12.2 Protocole d'entente avec Olymel

Considérant que la compagnie Olymel possède un bassin d'eau au 1362 rue Principale à Saint-Valérien-de-Milton ;

Considérant que le schéma de couverture de risques en sécurité incendie encourage les municipalités à prendre des ententes avec les propriétaires des sources d'eau privées afin d'assurer une couverture incendie de propriétés dans un rayon environnant le point d'eau ;

Considérant que les élus ont pris connaissance du projet d'entente soumis ;

Résolution 334-10-2010

Il est proposé par monsieur Martin Carrier, appuyé par monsieur Mario Laplante et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la version du projet d'entente expédiée par Me Bernadette Doyon en date du 3 octobre 2010 et d'autoriser madame Raymonde Plamondon, Maire et monsieur Robert Leclerc, Directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton le contenu de l'entente proposée du 3 octobre 2010 et de mandater la firme Teknika-HBA afin de préparer les plans et devis nécessaires pour concrétiser les aménagements requis.

12.3 Protocole d'Entente avec Réseau Internet Maskoutain

Considérant le projet d'entente concernant l'installation d'équipements servant à la diffusion de l'Internet Haute Vitesse sur le territoire de la MRC des Maskoutains;

Considérant que Réseau Internet Maskoutain désire installer, exploiter, entretenir, ajouter et remplacer sur les lieux utilisés soit au 1486 chemin Roxton, les équipements, les dispositifs et les accessoires fixes d'exploitation dont elle pourrait avoir besoin afin de permettre l'exploitation du signal internet et les fins poursuivies avec cette installation ;

Considérant que les élus ont pris connaissance de la teneur de l'entente proposée ;

Résolution 335-10-2010

Il est proposé par madame Martine Lavoie, appuyé par monsieur Luc Tétreault et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter l'entente proposée par Réseau Internet Maskoutain et d'autoriser madame Raymonde Plamondon, Maire et monsieur Robert Leclerc, directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et

au nom de la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton l'entente à intervenir avec le Réseau Internet Maskoutain telle que constituée.

12.4 Rencontre avec le ministère des Transports et le Député de Johnson

Considérant que la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton a divers dossiers à discuter avec le ministère des Transports du Québec ;

Considérant qu'il est adéquat que le député de notre circonscription de Johnson, monsieur Étienne-Alexis Boucher, soit présent ;

Par conséquent,

Résolution 336-10-2010

Il est proposé par monsieur Serge Ménard, appuyé par madame Martine Lavoie de demander au ministère des Transports, Direction Régionale, et à monsieur Étienne-Alexis Boucher, député de Johnson une rencontre afin de discuter de divers dossiers relatifs à la voirie sur le territoire de la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton.

13 PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question, commentaire, observation et/ou suggestion ainsi porté à l'attention des membres du conseil ne sera inscrit au procès-verbal de cette session, à moins que la majorité des membres du conseil n'en décide autrement dans chaque cas, ou à moins que cette intervention ou partie d'intervention ne fasse l'objet d'une décision du conseil.

14 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE OU AJOURNEMENT

Résolution 337-10-2010

Il est proposé par madame Noëlle Jodoin, appuyé par madame Martine Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers de lever l'assemblée à 22H05.

Raymonde Plamondon
Maire

Robert Leclerc
Directeur général et secrétaire-trésorier

Certificat de crédits suffisants

Je, soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton dispose des fonds nécessaires au paiement des dépenses et affectation suivant les décisions prises par le Conseil dans les différents extraits et résolutions du présent procès-verbal, avec transferts budgétaires conséquents et aussi sur les excédents de recettes de l'année courante lorsque nécessaire, le tout en vertu des Règlements n^{os} 2007-09 et 2007-10.

En foi de quoi, j'émet ce certificat ce 04 octobre 2010.

Robert Leclerc
Directeur général et secrétaire-trésorier